

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE À 18 HEURES 30**

N° 5 – 100 / 2008 : TAXE PROFESSIONNELLE : EXONERATION POUR LES ENTREPRISES  
DE SPECTACLE

**L'An Deux Mille Huit, le 30 Septembre 2008**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Septembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
Secrétaire : Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES,

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Pascal LAMESLE, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK,

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS,

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Laurence PUJOL, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX,

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Jean-Marie COUDERC, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY,

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 49**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 37**

## **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008**

### **N° 5 – 100 / 2008 : TAXE PROFESSIONNELLE : EXONERATION POUR LES ENTREPRISES DE SPECTACLE**

Pilote : Finances et budget

**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

Par délibération du 30 septembre 2003, le Conseil de communauté a décidé d'exonérer de taxe professionnelle :

- à 100 % les entreprises de spectacles vivants (théâtres, tournées théâtrales, concerts, orchestres, chorales, cirques, cabarets...),
- à 66 % les cinémas réalisant moins de 2 000 entrées/semaine,
- à 33 % les autres cinémas,
- à 100 % les cinémas classés "art et essai" réalisant moins de 5 000 entrées/semaine.

La loi de finances pour 2008 a modifié les conditions concernant les cinémas classés "art et essai" pour lesquels le seuil d'entrées hebdomadaire est passé à moins de 7 500 entrées.

Je vous propose de décider le maintien des exonérations ci-dessus en adaptant le seuil pour les cinémas classés "art et essai".

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1464 A,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 9 septembre 2008,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

↳ **D'EXONERER** de taxe professionnelle :

1- à hauteur de 100 %, les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories suivantes :

- a- théâtres nationaux,
- b- autres théâtres fixes,
- c- tournées théâtrales et théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique,
- d- concerts symphoniques et autres, orchestres divers et chorales,

e- théâtres de marionnettes, cabarets artistiques, café-concerts, music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.

2- les établissements de spectacles cinématographiques, à hauteur de :

a- 66 % pour ceux situés dans les communes de moins de 100 000 habitants qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 000 entrées ;

b- 33 % pour ceux qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des conditions ci-dessus ;

c- 100 % pour ceux qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence.

Pour extrait conforme,  
Fait le 30 Septembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

